

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de l'Association « Prendre soin ».

Ce 18 juin 2019, s'est tenue l'assemblée constitutive de l'association dénommée : « Prendre soin ». Elle s'est déroulée à la ferme des Marais à Bevaix (NE). Anne-Lise et Jean-Marc Pochon ont mis gracieusement à disposition, les commodités nécessaires pour permettre à cette assemblée de se tenir.

Y sont présents : Edmond Akakpo Manzoni et son épouse Natalie, Jean-Marc Pochon et son épouse Anne-Lise, des amis personnels, des collègues de travail d'Edmond Akakpo Manzoni, quelques membres du chœur d'hommes « Le Vignoble » de Bevaix dont font partie Jean-Marc Pochon et Edmond Akakpo Manzoni.

Il est à noter que la plupart des collègues d'Edmond Akakpo Manzoni et lui-même, font partie d'une association à but non lucratif, qui exerce sa mission d'aide et d'assistance dans le cadre d'un orphelinat. Ces personnes ont donc déjà une pratique du bénévolat en milieu associatif.

En voici la liste complète, selon la feuille de présence qu'Edmond Akakpo Manzoni a fait circuler en début de séance :

Edmond Akakpo Manzoni, Natalie Manzoni, Jean-Marc Pochon, Anne-Lise Pochon, Arnaud Graf, Léonie Chapuisod, René Schleppe, Alfredo Benza, Valérie Ducommun, Pierre Honoré, Mattez Caroline, Amegan Adjovi Leïla, Graf Arnaud, Léonie Chapuisod, Makos Kvetoslava, Terraz Isaac, Tripod Rose-Marie, Fuligno Françoise, Documun Michaël, Bordage Elodie.

Ouverture de l'assemblée.

Présentation du projet et des buts de « Prendre Soin »

Edmond Akakpo Manzoni, initiateur du projet, ouvre la séance, comme prévu, à 19 heures. Il présente le projet, les missions et l'objet de l'association.

Objet de l'association

Cette association sans but lucratif se donne pour mission de donner aux personnes sans ressources l'accès aux soins du dispensaire LANODO d'Agbata Aného au Togo.

Types d'adhésion

Edmond Akakpo Manzoni précise que chaque personne présente à cette assemblée peut, après lecture publique des statuts, choisir d'adhérer ou non à l'association.

En cas de choix positif, Il serait proposé deux types d'adhésion :

En tant que membre actif, ou en tant que membre sympathisant. Les modalités seront précisées plus loin.

Lecture des statuts de l'association

Une copie des statuts et de la présentation de l'association est distribuée à chaque participant.

Edmond Akakpo Manzoni demande à sa fille, Aurélie, de faire la lecture publique des articles des statuts qui avaient été, préalablement à l'assemblée, préparés et rédigés. Chaque personne présente en ayant reçu une copie avec son invitation plusieurs

semaines à l'avance, a eu le loisir de préparer des questions ou des remarques.

La lecture des 29 articles est faite de manière claire et fidèle.

Après cette lecture publique, la lectrice est applaudie et félicitée pour l'exercice correctement exécuté.

Discussion

(Questions, remarques et commentaires)

Edmond Akakpo Manzoni propose aux personnes présentes de poser leurs éventuelles questions et faire leurs éventuelles remarques ou commentaires.

René Schleppe prend la parole et souhaite mettre en exergue la qualité de rédaction des différents articles des statuts. Il se pose cependant la question de la pertinence, à l'article 27, de confier à une personne, éventuellement extérieure à l'association, une mission quelconque, ce, fort d'une expérience précédente analogue, négative et coûteuse. En réponse, Edmond Akakpo Manzoni indique qu'il va apporter les restrictions qui pourraient s'avérer nécessaires, à cet article, pour tenir compte de cette remarque qu'il juge pertinente. Il remercie René Schleppe pour ce commentaire qui permet d'éclairer ce risque financier.

Anne-Lise Pochon demande le montant de la cotisation.

La question permet à Edmond Akakpo Manzoni d'évoquer les modalités de la cotisation, et les actions possibles des membres.

Il indique sa volonté de laisser aux membres la plus grande latitude quant à la périodicité et aux montants que leur permettent leurs moyens, et leur niveau d'engagement.

Il donne en exemple plusieurs périodicités possibles : mensuelle, annuelle, etc, et différents montants en lien avec les moyens et le niveau d'engagement de chaque membre.

Par exemple, un membre sympathisant peut faire le versement d'un montant de son choix de temps à autre, et/ou peut aider à l'obtention de matériel de soin.

Les membres actifs peuvent choisir de donner, via un bulletin de versement ou un ordre de virement permanent, le montant de leur choix, et peuvent aider à la récupération de matériel de soin.

Une personne, Bordage Elodie pose la question de la gestion sur place du dispensaire.

Réponse : A priori, une personne pour la gestion administrative et l'accueil.

Q : Y aura-t-il un médecin sur place ?

R : Non, mais plutôt du personnel du type infirmière/infirmier, aide-soignant(e), pour les cas pouvant être gérés dans le cadre du dispensaire.

Pour les cas nécessitant des soins plus poussés ou une compétence dépassant celle du personnel du dispensaire, les personnes seraient dirigées vers un médecin ou un hôpital.

Les personnes sans ressources verraient leurs frais de soin et la prescription de médicaments, voire d'hospitalisation, pris en charge dans la limite des moyens de l'association.

Q : Diverses questions sur l'obtention de médicaments et de matériels à envoyer au dispensaire sont posées.

R : Seront approchés, les professionnels de santé (EMS, Hôpitaux, etc) pour la récupération et l'envoi de médicaments et de matériels au dispensaire LANODO.

Q : Est évoquée la structure du comité de l'association.

R : Elle sera constituée d'un comité constitué lui-même d'un ou d'une présidente, d'un ou d'une vice-présidente, d'un ou d'une secrétaire, d'un ou d'une trésorière, d'un ou d'une coordonatrice, ainsi que d'un organe de contrôle des comptes de l'association constitué lui-même de deux vérificateurs de compte et d'un suppléant.

Quelqu'un évoque le nombre minimum de présences nécessaire à la détermination de la validité de la délibération du comité réuni, non stipulé à l'article 22.

Edmond Akakpo Manzoni en convient. Il sera donc introduit, en modification à l'article 22, la nécessité d'un quorum de trois membres présents pour qu'un comité puisse se tenir.

Adoption des statuts de l'association

Quand les questions sont épuisées, il est demandé de voter à main levée pour indiquer une éventuelle approbation.

Les statuts, sous réserve des modifications qu'il reste à effectuer, sont approuvés globalement, comme demandé, à main levées. Ils sont annexés à ce procès-verbal.

Election des membres du comité

Chaque approbation se fait à main levée sur proposition d'un ou d'une candidate à un poste.

Edmond Akakpo Manzoni propose son épouse au poste de présidente.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Natalie Manzoni est approuvée au poste de présidente.

Edmond Akakpo Manzoni propose Mme Valérie Ducommun au poste de trésorière, poste qu'elle occupe déjà dans une autre association.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Valérie Ducommun est approuvée au poste de caissière.

Arnaud Graf se propose au poste de vice-président.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Arnaud Graf est approuvé au poste de vice-président.

Pierre Honoré, qui avait accepté de tenir le rôle de secrétaire pour l'assemblée, se propose de continuer à ce poste pour une année d'essai.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Pierre Honoré est approuvé au poste de secrétaire.

Edmond Akakpo Manzoni se propose au poste de coordinateur.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Edmond Akakpo Manzoni est approuvé au poste de coordinateur.

Le premier comité de l'association est donc ainsi constitué.

Election des membres de l'organe de contrôle des comptes

Les vérificateurs de compte sont :

–Anne-Lise Pochon

–Léonie Chapuisod

–Suppléant : Alfredo Benza

Fixation des cotisation annuelles des membres individuels et collectifs

Un court instant, le montant de l'adhésion est débattu :

Edmond et Natalie Manzoni proposent la somme de CHF 10.- , alors qu'Arnaud Graf propose lui, la somme de CHF 50.-. La nouvellement élue présidente Natalie Manzoni et Arnaud Graf font valoir chacun leurs arguments. Il est proposé de voter pour chacune des propositions. La proposition de la présidente remportant le suffrage à la majorité des mains levées, la somme de CHF 10.- est approuvée comme montant d'adhésion à l'association.

I
I faut distinguer entre le montant d'adhésion pour devenir membre, et le montant de la cotisation en tant que membre, actif ou sympathisant.

La feuille de présence sert de support pour permettre à chaque participant d'indiquer son choix entre membre actif ou membre sympathisant, en inscrivant un 'A' pour actif, ou un 'S' pour sympathisant, dans la marge en regard de son nom.

Par la suite, chaque membre actif sera invité à faire part auprès d'un membre du comité de son niveau d'engagement financier et de la périodicité qu'il ou elle souhaite pour s'acquitter de sa cotisation.

Les différentes inscriptions montrent que l'association est désormais constituée de 10 membres actifs, et de 7 membres sympathisants.

Divers

Des discussions en aparté, entre membre, s'ensuivent. Des demandes diverses sont également formulées, comme, par exemple, la signification du terme LANODO, nom du dispensaire. Edmond Akakpo Manzoni indique qu'il est constitué des initiales des noms de divers membres de sa famille, notamment de celui de sa maman, décédée des suites d'un cancer du sein pris en compte très tardivement, et finalement mal soigné, par manque de ressources.

Se pose la question de la représentativité et de la visibilité de l'association (Site internet, plaquette de présentation, cartes de visite, flyers, identification des membres, etc). Cette représentation et son matériel de communication sont importants, notamment pour établir des relations avec les professionnels de santé à solliciter, pour l'aide qu'ils pourraient apporter dans le cadre des missions de l'association.

Quand toutes les discussions et questions sont épuisées, Edmond lève la séance et déclare née l'association « Prendre Soin ». Ses statuts seront déposés auprès de l'autorité administrative suisse dont dépend ce genre de projet.

Une agape permet ensuite de continuer en mode small talk, et de faire meilleure connaissance avec ses voisins de table, dans l'ambiance sympathique et conviviale, qu'ont su établir les initiateurs du projet et les désormais membres de l'association, ce, dans le cadre mis à disposition par les hôtes de l'assemblée, à savoir, Anne-Lise et Jean-Marc Pochon, que remercie chaleureusement Edmond Akakpo.Manzoni

La présidente : 

Le secrétaire : 